

Conseil communautaire du 4 décembre 2014

Lieu : La Passerelle à Sainte Croix Vallée Française

Présents : Jean-Max ANDRE, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT, Bruno DELDIQUE, Vincent DELORY, François FAURE, Pierre FESQUET, Pierre FOISY, Josette GAILLAC, Philippe GODE, Annie GOISET, Jean HANNART, Jean-Claude PIGACHE, Pierre PLAGNE, Serge POUGET, Noëlle PRATLONG, Denise SORIANO, Anne-Marie BAILLOU,

Procuration : NGUYEN Emmanuel représenté par Annie GOISET, Françoise SAINT PIERRE représentée par Noëlle PRATLONG

Absents excusés : Hélène BRUNETEAU

Secrétaire de séance : Josette GAILLAC

Président de séance : Jean Claude PIGACHE

Total des voix : 18+2 = 20

1. Demande d'ajout de 3 points à l'ordre du jour par le président de séance :

- ↳ **Budget annexe Village Vacances :** clôture du budget et transfert sur le budget principal, clôture de la régie et du compte DFT
- ↳ **Marché Boissonnade :** renoncement au paiement des indemnités par l'entreprise Chapelle
- ↳ **Taux de promotion relatifs aux avancements de grade 2015**

Le Conseil approuve la demande d'ajout de 3 points à l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 30 octobre 2014 :

Le Conseil approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

3. Budget annexe Village Vacances :

Suite à la vente du site, la trésorerie demande la clôture du budget annexe, de la régie et du compte de dépôt de fonds du Trésor avec transfert sur le budget principal.

2014_139 : adoption à l'unanimité 17 pour 0 contre 0 abstention

Arrivée de Madame Denise SORIANO et M. Pierre PLAGNE

4. Marché Boissonnade :

La réception des travaux était prévue après un délai d'exécution de 16 semaines après l'ordre de service du 24/02/14, à savoir le 16/06/14. Elle est intervenue le 17 juillet 2014. La collectivité pouvait demander des indemnités de retard à l'entreprise concernée. Afin de ne pas perdre la subvention du Département pour ce dossier, il est proposé, à la demande de la trésorerie, de renoncer au paiement des indemnités dues.

2014_140 : adoption 18 pour 0 contre 1 abstention

5. Décision modificative Budget ATV :

Des dépenses non prévues au budget annexe de l'ATV qui concernent les diagnostics obligatoires pour le bail de location, nécessitent de prévoir une décision modificative du chapitre 66 charges financières vers le chapitre 62 autres services extérieurs selon le détail ci-dessous

Dépenses de fonctionnement

6226- Honoraires	120.00
66111- Intérêts réglés à l'échéance	-120.00

2014_141 : adoption à l'unanimité 19 pour 0 contre 0 abstention

6. Ordures Ménagères, redevance 2015 :

La commission ordures ménagères réunie ce jour, présente à l'assemblée, sa proposition de montant pour la redevance 2015 qui s'élèverait à 130 euros.

2014_142 : adoption à l'unanimité 20 pour 0 contre 0 abstention

7. Coordonnateur du Contrat Educatif Local (CEL) :

M. PIGACHE actuel coordonnateur du CEL, de par ses nouvelles fonctions de président de la communauté, ne souhaite pas poursuivre cette mission. Madame Annie GOISET propose sa candidature.

2014_143 : adoption à l'unanimité 20 pour 0 contre 0 abstention

8. Participation 2015 au CEL :

Le président présente le tableau ci-dessous, qui regroupe 49 fiches actions pour 2015 et propose une participation financière pour 2015 de 20380.64 €. Pour mémoire, la participation votée en 2014 s'élevait à 20824.24 € pour 39 fiches actions, le montant réellement utilisé de 16624.84 €. Le calcul reste identique soit 26 € par élève d'écoles primaires, 35 € par élève du collège et 20% de financement pour les associations.

Porteur du projet	Activité	Subvention
		Communautaire
La Gym j'y vais	Séances gymnastique	100,00 €
Fédération Ecoles de Musique	Enseignement Musical	3 510,00 €
Fédération Ecoles de Musique	Ciné concert	130,00 €
Cinéco	Séances jeune public	200,00 €
Cinéco	Séances scolaires	270,00 €
Dynamogénie	Atelier Terre et Four	372,00 €
Ecole Gabriac	Classe découverte	312,00 €
Sur le Fil	Echanges culturels	114,00 €
Le Pétassou	Défilé Carnaval	200,00 €
Dynamogénie	Atelier Peinture médiévale	106,24 €
Amis Ecole St Etienne	Cross	570,00 €
Amis Ecole St Etienne	Spectacle Noel	442,00 €
Amis Ecole St Etienne	Classe découverte	416,00 €
Ecole St Etienne	Exploitation classe dec.	416,00 €
Ecole St Martin	Classe découverte	312,00 €
Ecole Ste Croix	Rencontre correspondants	286,00 €
Ecole Ste Croix	Classe découverte	286,00 €
Ecoles et Partage	Natation	1 068,00 €
APE St Roman	Education musicale	398,00 €
APE St Roman	Cirque	200,00 €
Trait d'Union	Atelier Vidéo	140,00 €
Trait d'Union	Gym câline	90,00 €
Trait d'Union	Eveil musical	120,00 €
Trait d'Union	Atelier livres	74,40 €
Trait d'Union	Cycle Théâtre	343,00 €
Trait d'Union	Expo collective	300,00 €
Trait d'Union	Cycle Arts plastiques 1	335,00 €
Trait d'Union	Cycle Cirque	200,00 €
Trait d'Union	Cycle Modelage	400,00 €

Trait d'Union	Cycle Arts plastiques 2	130,00 €
Trait d'Union	Cycle Yoga	243,00 €
Trait d'Union	Séjour multisports	880,00 €
Trait d'Union	Cycle Montessori	42,00 €
FR Le Chalut	Stage Théâtre Ados	220,00 €
FR Le Chalut	Stage Théâtre Enfants	220,00 €
FR Le Chalut	Atelier Arts graphiques	30,00 €
FR Le Chalut	Stage linguistique	480,00 €
FR Le Chalut	Séjour Vacances Grands	930,00 €
FR Le Chalut	Séjour Vacances Petits	1 630,00 €
FR Vallée fse	Stage Marionnettes	200,00 €
FR Vallée fse	Cours Tennis/Ping Pong	80,00 €
FR Vallée fse	Spectacle Noel	160,00 €
FR Vallée fse	Spectacle Cirque	220,00 €
FR Vallée fse	Atelier Costumier	300,00 €
FR Vallée fse	Atelier Yoga-jeux	200,00 €
FR Vallée fse	Cours Capoeira	600,00 €
Collège A.Rousson	Voyage Italie	525,00 €
Collège A.Rousson	Voyage Espagne	980,00 €
Eveil aquatique	Cours natation	600,00 €
TOTAL		20 380,64 €

2014_144 : adoption à l'unanimité 20 pour 0 contre 0 abstention

9. Natura 2000 :

A compter du 1^{er} juin 2015, les fonds européens seront gérés par la Région en lieu et place des services de l'Etat. En conséquence, ce dossier sera traité en deux temps pour 2015, tant au niveau des subventions que du renouvellement du détachement du chargé de mission Natura 2000.

↳ Budget du 01/01/2015 au 31/05/2015 :

Le budget prévisionnel présenté ci-dessous est établi sur une période de 5 mois

Type de POSTES	DETAIL par POSTE	Dépense Prévisionnelle	Coût Hors TVA	Coût TVA
Prestataire de service				
assurance		132,65	132,65	
Total 1		132,65	132,65	

Frais de personnel				
Chargé de mission		15481,7	15481,7	aucune
Agent administratif		551,56	551,56	aucune
CNAS		84,3	84,3	
Total 2		16117,56	16117,56	

Frais professionnel				
Frais de déplacement		709,9	709,9	aucune
Frais de repas		150	125,00	25,00
Total 3		859,9	834,90	25,00

Achat prévisionnel et services extérieurs				
Frais de photocopie		210,78	175,65	35,13
Telecommunication		388,46	323,72	64,74
Total 4		599,24	499,37	99,87

Frais de formation				
--------------------	--	--	--	--

Total Général (1,2,3,4)		17709,35	17584,48	124,87	
Report total hors TVA et TVA et Somme			17584,48	124,87	17709,35

Financier	Détail plan de financement %	HT	DETAIL (TVA)	TVA	TOTAL
Etat	40	7033,79	80,00	99,90	7133,69
Europe	50	8792,24			8792,24
Autofinancement collectivités locales	10	1758,45	20,00	24,97	1783,42
Total Général					17709,35

2014_145 : adoption à l'unanimité 20 pour 0 contre 0 abstention

A noter que sur la deuxième partie de l'année 2015 l'auto-financement risque d'être de 20% au lieu de 10%

↳ **Renouvellement détachement du chargé de mission Natura 2000 :**

Les services de l'Etat ont été interrogés concernant le renouvellement des financements Natura 2000 et notamment le poste de chargé de mission. Dans l'attente de leur confirmation, il est nécessaire de renouveler le détachement de l'agent sur une période de 5 mois. Après information transmise par le CDG48, une délibération des élus de la collectivité n'est pas nécessaire pour effectuer le renouvellement du détachement de l'agent. Pour simplifier les démarches administratives, le renouvellement est prévu sur une année complète.

↳ **Renouvellement du président du COPIL :** M. PIGACHE actuel président du copil ne souhaite pas renouveler son mandat. Il sollicite les élus pour que la communauté de communes puisse présenter une candidature lors du prochain copil prévu le 18 décembre prochain. M. Pierre PLAGNE propose sa candidature.

2014_146 : adoption à l'unanimité 20 pour 0 contre 0 abstention

10. BAUX de location ATV et E/B le Pompidou :

Il avait été décidé par les élus communautaires en avril 2013 de mettre en place un bail précaire pour l'E/B le Pompidou. Me MIR, notaire à Anduze a été sollicité pour la réalisation des baux de l'ATV et de l'E/B. Pour mémoire, les montants des loyers ont été validés lors du vote du budget 2014 :

- ↳ ATV : bail au nom de l'Association au bord du gardon, loyer HT 411.54 €
- ↳ E/B Pompidou : bail au nom de la société le comptoir de la corniche, loyer commerce HT 400.63 € / loyer logement 551.31 €

Le président demande aux élus de :

- ↳ confirmer les montants des loyers nécessaires à l'équilibre budgétaire des opérations
- ↳ l'autoriser à signer les baux de location et d'effectuer les démarches nécessaires à ces opérations

2014_147 ATV (signature du bail et montant du loyer) :

adoption à l'unanimité 20 pour 0 contre 0 abstention

Pour E/B du Pompidou, les locataires trouvant le loyer de l'appartement trop élevé, une étude sera réalisée en lien avec la commune du Pompidou pour trouver des solutions adaptées.

2014_148 E/B du Pompidou (signature du bail) :

adoption à l'unanimité 20 pour 0 contre 0 abstention

11. OPAH :

L'OPAH de revitalisation rurale « gorges causses cévennes » a pris fin en juillet 2014. L'association Habitat et Développement anime le programme d'intérêt général (PIG) porté par le Conseil Général de la Lozère qui prévoit une mission de conseil à destination des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique et une mission d'aide à la décision pour la création ou la réhabilitation de logements locatifs communaux. Concrètement leur proposition est la suivante :

- ↳ Permanence 1 heure/mois à Ste Croix dans le cadre du PIG
- ↳ Permanence supplémentaire 1 heure/mois à Ste Croix pour maintenir la même animation que l'OPAH (60 € HT par permanence, total 2015 : 720 €)
- ↳ Aide aux communes pour les projets de création ou de réhabilitation de logements locatifs (forfait estimatif 3500 € HT)

Le Conseil Communautaire par 19 voix pour et 1 abstention s'est prononcé favorablement pour la permanence d'une heure par mois à St Croix dans le cadre du PIG et pour la permanence supplémentaire d'une heure/mois à St Croix pour maintenir la même animation que l'OPAH pour un total de 720 € pour 2015

La fondation abbé Pierre pourrait intervenir à hauteur de 50%. Il est convenu de répondre à la fondation.

2014_149 : adoption 19 pour contre 1 abstention

12. Régie photocopies et sentiers (topoguides) :

En 2003 et 2007 le syndicat mixte des hts gardons avait mis en place des régies de recettes pour pouvoir facturer les photocopies aux personnes extérieures à la collectivité et vendre des pochettes sur les sentiers de randonnée. Ces deux régies n'étant plus d'actualité, la trésorerie de Florac nous a demandé de clôturer celles-ci.

2014_150 : adoption à l'unanimité 20 pour contre abstention

13. Régime indemnitaire des agents :

Il s'agit de modifier le régime indemnitaire des agents de la filière culturelle et notamment le cadre d'emploi des assistants de conservation qui, à partir du 6^{ème} échelon, bénéficient de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et non de l'indemnité d'administration et technicité (IAT).
IFTS

Cadre d'emploi / Grade	Effectif	Crédit global
Assistant de conservation à partir du 6 ^{ème} échelon,	1	857,82 € X 8 X 1 = 6862.56 €

2014_151 : adoption à l'unanimité 20 pour contre abstention

14. Taux de promotion relatifs aux avancements de grade 2015

Il s'agit de fixer pour l'année 2015 les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade. Considérant le manque d'analyse dans l'immédiat sur les capacités financière de la collectivité, le président propose de ne pas envisager de promotion pour l'année 2015 et d'appliquer un taux d'avancement de 0%.

2014_152 : adoption 19 pour contre 1 abstention

15. Taxe de séjour : tarifs du 01/11/2014 au 31/10/2015 :

Suite à une erreur dans le tableau récapitulatif présenté lors du dernier conseil au niveau des hébergements non classés et afin d'être conforme à la fourchette prévue par la loi, les élus doivent à nouveau voter sur l'augmentation des tarifs pour la prochaine période.

TYPE D'HEBERGEMENT	CLASSEMENT	Fourchette de tarifs prévus par la loi	Tarifs de la CC Cévenne Hauts Gardons 1/11/13 au 31/10/14	Tarifs de la CC Cévenne Hauts Gardons 1/11/14 au 31/10/15
HÔTELS DE TOURISME, RESIDENCES DE TOURISME, MEUBLES DE TOURISME, GITES, CHAMBRES D'HÔTES, VILLAGES DE VACANCES	5 *	0,65 à 1,50 €	0,90 €	1,00 €
	4*	0,65 à 1,50 €	0,80 €	0,90 €
	3*	0,50 à 1 €	0,70 €	0,80 €
	2*	0,50 à 0,90 €	0,60 €	0,70 €
	1*	0,20 à 0,75 €	0,50 €	0,60 €
	Non classé	0,20 à 0,40 €	0,40 €	0,40 €

TERRAIN DE CAMPING ET DE CARAVANAGE ET TOUT AUTRE HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	5 *	0,20 à 0,55 €	0,55 €	0,55 €
	4*	0,20 à 0,55 €	0,45 €	0,45 €
	3*	0,20 à 0,55 €	0,45 €	0,45 €
	2*	0,20 €	0,20 €	0,20 €
	1*	0,20 €	0,20 €	0,20 €
	Non classé	0,20 €	0,20 €	0,20 €

2014_153 : adoption à l'unanimité 20 pour contre abstention

16. Abattements sur la taxe d'habitation :

En séance du 23 août 2013, les élus ont validé l'abandon du régime des abattements différents du régime de droit commun sur la base d'imposition des habitations principales pour la part perçue par la communauté de communes. Cette délibération n'ayant pas été transmise à la Préfecture, elle n'a jamais été exécutoire, ce principe ne s'appliquera donc pas pour 2014 et 2015. Le président propose de présenter à nouveau cette délibération afin de réaliser un traitement égalitaire des administrés de la communauté de communes pour 2016.

2014_154 : adoption à l'unanimité 20 pour contre abstention

17. Révision du décret de création de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon :

La préfecture de région sollicite notre avis sur la révision du décret de création de l'EPF qui a compétence sur l'ensemble du territoire de la région pour l'acquisition foncière et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Afin d'en comprendre les enjeux, un tableau comparatif a été transmis à l'ensemble des élus de la communauté.

2014_155 : adoption 7 pour contre 13 abstention

QUESTIONS DIVERSES :

- ↪ **Piboulio : achat plancher / financement extension** : les devis ont été demandés pour chiffrer l'achat des matériaux pour le plancher et la construction de l'extension. Jean Hannart souhaite faire parti du groupe de travail sur le sujet.
- ↪ **Restaurant le Martinet** : déplacement sur site pour contrôler les difficultés rencontrées par le gérant, des travaux de mise aux normes électriques sont à prévoir rapidement pour un montant de 4400 €.
- ↪ **Réunion de conseil communautaire** : afin de permettre à tous de participer aux conseils, il sera proposer de fixer certains conseils et notamment celui de janvier au lundi soir au lieu du jeudi soir. Il est convenu de programmer le prochain conseil un lundi et sur la commune du Pompidou
- ↪ **Projet de garage communautaire** : les élus de la commune de Ste Croix ont décidé de confier le projet de construction du garage sur la ZA de Ste Croix à la communauté de communes. Ce

sujet doit être étudié dans le cadre des projets 2015 et fera l'objet d'une présentation aux élus de la communauté. Le projet sera présenté au bureau. La construction de ce bâtiment est évaluée à 120000€. Un groupe de travail composé de Jean HANNART, Pierre FESQUET, Jean-Claude PIGACHE et Jean-Max ANDRE étudiera le projet.

- ↳ **Stagiaire de 4 mois sur les problèmes liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC)** : copie du dossier complet sera transmis aux élus de la communauté pour débat sur le sujet début 2015
- ↳ **Terra rural** : Le président souhaite remercier les élus de la commune de St Etienne qui se mobilisent pour soutenir l'action menée sur leur territoire par Sarah, la stagiaire du dispositif Terra rural en charge du suivi du projet de création d'un marché.
- ↳ **Maison des services de Saint Etienne** : le projet sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil

La séance est levée à 19 heures 50

